

# Résumé non technique du DOCUMENT d'OBJECTIFS du site Natura 2000 FR7200722

## Réseau hydrographique des affluents de la Midouze

### ● Le dispositif européen Natura 2000

La démarche Natura 2000 est née de l'application de deux Directives européennes :

- la Directive " Habitats " de 1992 qui prévoit la création de Zones Spéciales de Conservation ou ZSC pour la protection et la gestion des habitats naturels et des espèces de flore et de faune à valeur patrimoniale ;
- la directive " Oiseaux " de 1979 qui prévoit la création de Zones de Protection Spéciales ou ZPS pour la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages.

L'ensemble de ces zones forme à l'échelle du territoire européen un réseau écologique communément appelé réseau Natura 2000.

L'objectif de ce réseau s'inscrit pleinement dans la démarche de développement durable en permettant de "maintenir la biodiversité des milieux en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent". Les sites

Natura 2000 doivent donc être le lieu d'une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels.

Chaque site est doté d'un plan de gestion appelé DOCUMENT d'OBJECTIFS ou DOCOB. Ce document définit les orientations de gestion et précise leurs modalités de financement.

Il contient un état des lieux écologique et socio-économique du site. L'analyse de cette photographie du territoire permet de hiérarchiser les enjeux et de définir des objectifs de gestion. Ceux-ci sont alors traduits en mesures de gestion mises en œuvre sur la base du volontariat par les propriétaires, gestionnaires et usagers du site.

Le DOCOB du site des affluents de la Midouze est téléchargeable sur [www.barthesmidouzemarensin.n2000.fr](http://www.barthesmidouzemarensin.n2000.fr)

### ● Le site de la Midouze

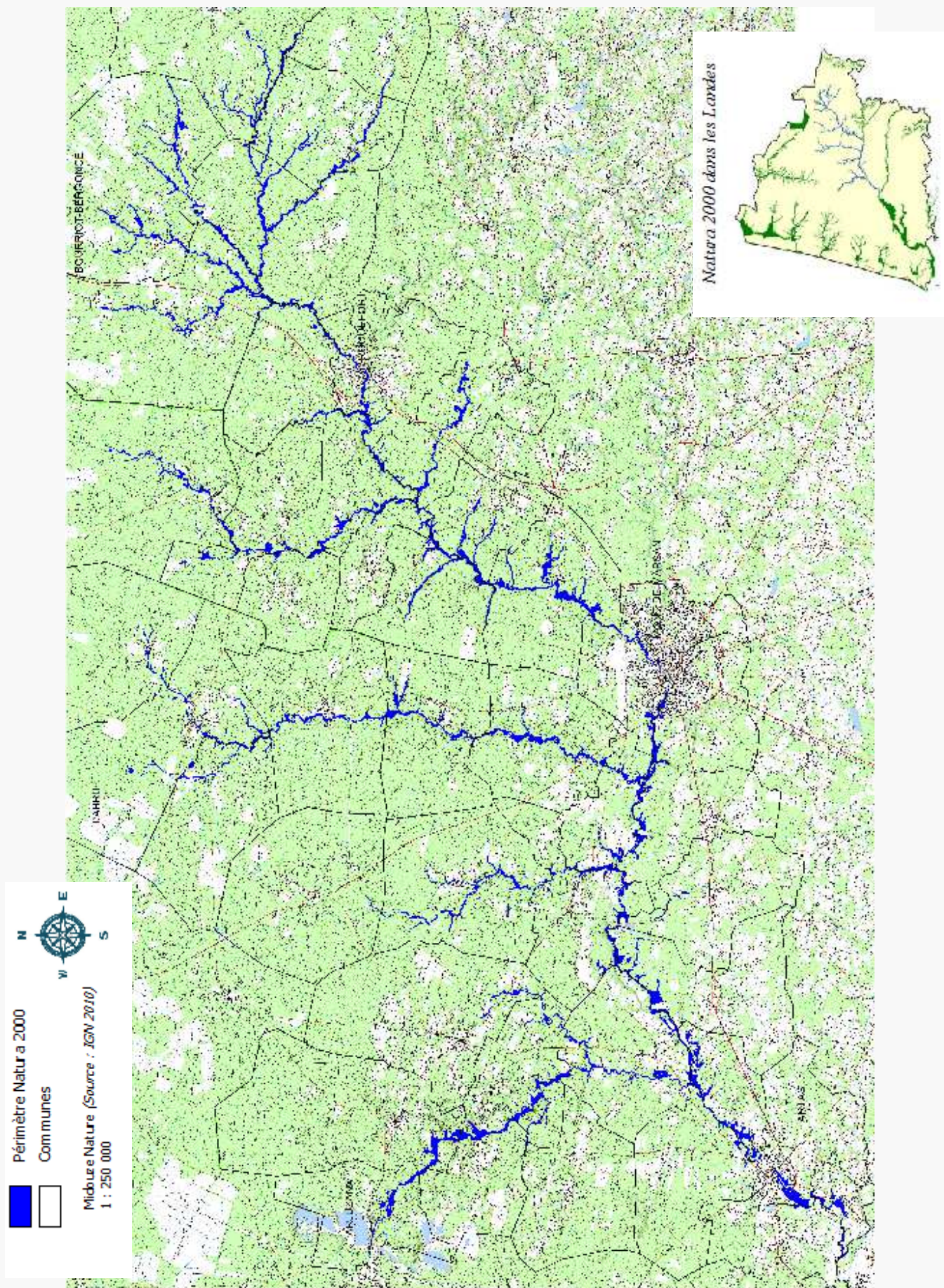


Le réseau hydrographique des affluents de la Midouze, désigné comme Site d'Importance Communautaire (décision du 07/12/04), est situé en grande partie dans le territoire du massif forestier gascon caractérisé par son sol sableux et sa forêt cultivée de pins maritimes.

Le site s'étend sur 3 600 hectares et est parcouru par 313 km de cours d'eau : la Midouze et ses affluents principaux en rive droite (le Bez, le Geloux, l'Estrigon), la Douze en aval de Roquefort (avec notamment la Gouaneyre, le Corbleu et le Cros) et la majeure partie de l'Estampon ainsi que ses affluents.

Ce site se caractérise par sa forêt-galerie, corridor de feuillus de part et d'autre de la rivière. Ce biotope crée des conditions climatiques particulières de fraîcheur et d'humidité qui permettent le développement d'une faune et d'une flore variées différentes de celles du plateau plus sec et chaud.

## La carte du site



### Communes concernées

Arengosse, Arjuzanx, Arue, Audon, Bégaar, Bélis, Bourriot Bergonçe, Brocas, Cachen, Campagne, Campet et Lamolère, Canenx et Réault, Carcarès Sainte Croix, Carcen Ponson, Cère, Estigarde, Garein, Geloux, Labrit, Le Sen, Lencouacq, Losse, Lucbardez et Barges, Maillères, Meilhan, Mont de Marsan, Ousse Suzan, Pouydesseaux, Retjons, Roquefort, Saint Avit, Saint Gor, Saint Martin d'Oney, Saint Perdon, Saint Pierre du Mont, Saint Yaguen, Tartas, Uchacq et Parentis, Vert, Vielle Soubiran, Villenave, Ygos Saint Saturnin.

## ● Des milieux naturels et des espèces remarquables

Ce réseau de cours d'eau, bordé de forêts dites alluviales, est dominé par la chênaie (chênes tauzins et pédonculés). Dans les zones plus humides voire marécageuses, c'est l'aulnaie qui apparaît. D'autres milieux boisés, qualifiés de "forêts mixtes", rassemblent diverses essences -aulne, chêne, robinier, charme, châtaignier- sans dominance particulière.

Le site de la Midouze abrite également quelques milieux ouverts. Représentant seulement 2 % du site, les prairies ont un intérêt écologique important pour les chauves-souris, les insectes, ainsi que le Vison d'Europe. Quelques milieux tourbeux sont également présents.

Enfin, de nombreux plans d'eau peuvent devenir, s'ils sont bien gérés, un lieu de diversité biologique (libellules, cistudes...).

Les cours d'eau abritent un peuplement piscicole intéressant - Chabot, Lamproie de Planer, Lamproie marine, Brochet, Anguille- mais relativement pauvre en terme de biomasse. Ce territoire et sa mosaïque paysagère sont donc importants pour de nombreuses espèces mais également pour les populations locales en termes de qualité de vie, de traditions ou de loisirs.



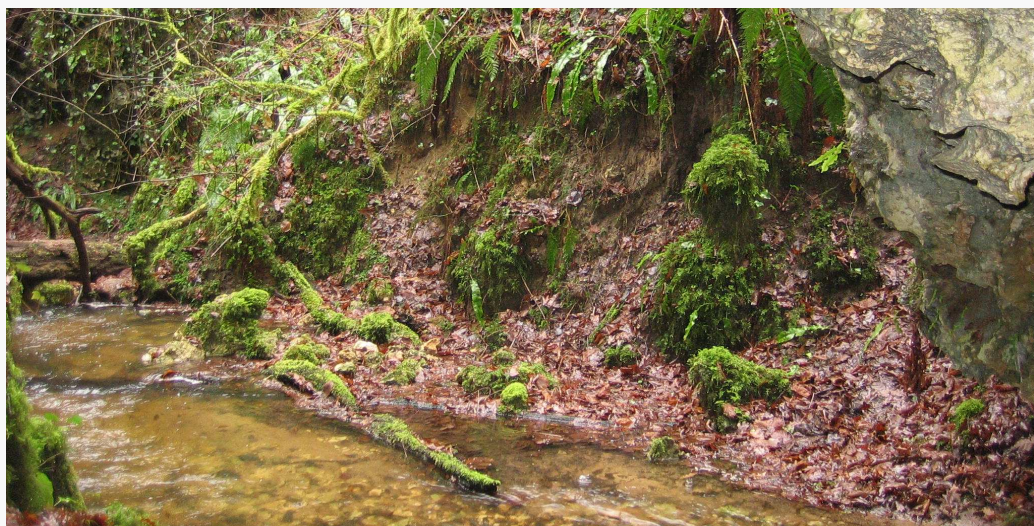
## ● L'homme et son environnement

Ce complexe végétal est intéressant pour les hommes et leurs activités puisqu'il exerce un rôle de régulateur des crues en limitant la vitesse du courant et le transport de matières en suspension. Pour la même raison, la forêt-galerie est un bon épurateur des eaux en particulier pour les nitrates, ce qui n'est pas négligeable, car le territoire concerné par le site Natura 2000 de la Midouze est en partie dédié à l'activité agricole (13 %). L'activité majeure exercée sur le territoire de la Midouze reste tout de même la sylviculture.

On compte de nombreux propriétaires forestiers sur ce site qui exploitent plusieurs essences : Pin maritime, Chêne, Aulne, Robinier faux acacia ou encore Peuplier...

De plus, on note la présence de piscicultures sur le linéaire de la Midouze. Cette activité est intimement liée à la qualité de l'eau et donc à la bonne gestion de la rivière ou du ruisseau.

La chasse est largement pratiquée dans ce secteur. Cette activité respectant l'environnement peut participer à la gestion des milieux comme la lagune de la Tapy. La pêche, quant à elle, est une activité encore bien présente avec un intérêt particulier de ses pratiquants pour le brochet et la truite.



## ● Les habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire sont mentionnés à l'annexe I de la directive « Habitats ».

Ils ont été sélectionnés selon les critères suivants à l'échelle de l'Union Européenne:

- en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle,
- ayant une aire de répartition réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire restreinte,
- constituant des exemples remarquables, propres à une région européenne, et représentatifs de la diversité écologique de l'Union Européenne.

Le site héberge **8 habitats d'intérêt communautaire**.

| Habitats d'intérêt communautaire du site   |   |
|--|---|
| 4020 Landes méridionales à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tétralix</i> (0,3%) | ■ |
| 6430 Mégaphorbiaies (0,1%)   | ■ |
| 6510 Prairies maigres de fauche (1,3%)   | ■ |
| 7110 Tourbière (0,1%)  | ■ |
| 9180 Forêt de pentes et de ravins (1,5%)   | ■ |
| 9190 Vieille chênaie acidiphile (0,2%)   | ■ |
| 9230 Forêt de chêne Tauzin (3,3%)  | ■ |
| 91E0 Forêt alluviale résiduelle (14,7%)  | ■ |

(%) *taux de recouvrement au niveau du site N2000*  
 Enjeu ■ Majeur ■ Fort ■ Moyen

### Les boisements



Boisement de chêne tauzin

Trois types de forêts dominés par le chêne sont d'intérêt communautaire. Les forêts à chênes Tausins, caractérisées par cette espèce, sont situées en sommet de pente et sur le plateau.

Les vieilles chênaies acidiphiles présentent des peuplements âgés, plutôt ouverts avec une strate arbustive peu dense et une strate herbacée dominée par la molinie. Les forêts mixtes de pentes et de ravins caractérisées par un mélange d'espèces secondaires (hêtre, tilleul...), sont établies sur des éboulis grossiers souvent calcaires. Le quatrième type de boisement d'intérêt communautaire correspond à une forêt alluviale résiduelle, installée sur des stations humides périodiquement inondées et largement dominée par l'aulne glutineux.

### Les zones tourbeuses

Ces habitats, disséminés et relativement rares sur le site, correspondent généralement à des secteurs situés en gouttière ou dans des dépressions. La majorité de ces zones prend la forme de landes tourbeuses dominées par des bruyères. Issues de très anciens défrichements, les landes ont été longtemps entretenues par pâturage. Une tourbière active d'intérêt prioritaire et d'extension importante a été identifiée sur un petit affluent de la Midouze.



Mégaphorbiaie à Rumex

### Les mégaphorbiaies

Ces habitats correspondent à des communautés de hautes herbes, marquant un stade de transition entre une zone humide et une forêt. La végétation y est diversifiée et très dense.

On les retrouve souvent sous forme linéaire parallèle à un cours d'eau bordé de zones humides, ou en ceinture de végétation, autour d'un marais ou d'une dépression humide.



Tourbière (Narthécie)

### Les prairies

L'habitat de prairies maigres de fauche est d'intérêt communautaire. Ces prairies, pâturées et/ou fauchées, tendent à disparaître ; leur préservation est un des enjeux prioritaire du DOCOB.

Elles accueillent en effet une diversité faunistique très importante et présentent un intérêt patrimonial certain.



Prairie naturelle

## ● Les espèces d'intérêt communautaire

Ce sont des espèces qui peuvent être en danger de disparition, vulnérables, essentielles dans le rôle qu'elles tiennent dans un écosystème donné, rares ou propres à un territoire bien défini ou à un habitat spécifique. Les espèces de Faune et de Flore d'intérêt communautaire sont mentionnées à l'annexe II de la directive « Habitats ».

Sur le site des affluents de la Midouze, **18 espèces d'intérêt communautaire** ont été identifiées.

### Les insectes

Quatre insectes d'intérêt communautaire sont présents sur le site. Deux libellules, l'Agrion de mercure et la leucorrhine à gros thorax qui se reproduisent respectivement dans les petits cours d'eau et les eaux plus calmes (étangs, mares...). Un papillon, le Cuivré des marais, est typique des zones humides. Il est présent sur la partie aval du bassin versant de la Midouze au niveau des prairies et des mégaphorbiaies où il pond ses œufs sur les oseilles sauvages. Le Lucane cerf-volant est un coléoptère xylophage d'intérêt communautaire. Se nourrissant de bois mort, il vit particulièrement dans les chênaies ou les airiaux.



### Les poissons et crustacés

Trois espèces de poissons d'intérêt communautaire sont connues dans le site. Il s'agit du chabot, de la lamproie de Planer et de la lamproie marine, espèce migratrice. Historiquement présente sur plusieurs cours d'eau, l'écrevisse à pattes blanches a aujourd'hui quasiment disparue du site.

### Les reptiles

Le seul reptile d'intérêt communautaire du site est la Cistude d'Europe. Elle se nourrit dans les cours d'eau et plans d'eau d'insectes aquatiques, pond ses œufs dans les prairies et hiberne dans les vases des fossés et des boisements marécageux.

### Les mammifères



Sur le site des affluents de la Midouze, deux mustélidés d'intérêt communautaire sont présents : le Vison et la Loutre d'Europe. Le Vison d'Europe fréquente les milieux humides (marais, aulnaies marécageuses, fossés et petits ruisseaux...). Le site est considéré comme important pour la conservation de cette espèce très rare et fortement menacée. La Loutre d'Europe a été signalée au niveau de plusieurs cours d'eau.

Le site, riche en habitats variés, accueille d'autre part de nombreuses espèces de chauve-souris. Parmi ces espèces, sept sont d'intérêt communautaire. Un petit affluent de la Douze, le Cros, situé sur l'affleurement calcaire, est notamment une zone de reproduction importante pour les populations locales.

D'autres espèces, bien qu'elles ne fassent pas partie des espèces visées par la directive " Habitats ", ont tout de même un statut d'intérêt patrimonial. Il s'agit par exemple de l'anguille, du brochet, du bouvreuil pivoine, de la fauvette pitchou...

| Espèces d'intérêt Communautaire du site |   |
|---|---|
| 1042 Leucorrhine à gros thorax          | ■ |
| 1044 Agrion de mercure                  | ■ |
| 1060 Cuivré des marais                  | ■ |
| 1083 Lucane cerf-volant                 | ■ |
| 1092 Ecrevisses à pieds blancs          | ■ |
| 1095 Lamproie marine                    | ■ |
| 1096 Lamproie de planer                 | ■ |
| 1163 Chabot                             | ■ |
| 1220 Cistude d'Europe                   | ■ |
| 1303 Petit rhinolophe                   | ■ |
| 1304 Grand rhinolophe                   | ■ |
| 1305 Rhinolophe euryale                 | ■ |
| 1308 Barbastelle                        | ■ |
| 1310 Minioptère de Schreibers           | ■ |
| 1321 Murin à oreilles échancrées        | ■ |
| 1323 Murin de Bechstein                 | ■ |
| 1355 Loutre d'Europe                    | ■ |
| 1356 Vison d'Europe                     | ■ |

|         |               |          |
|---------|---------------|----------|
| ■ Enjeu | ■ Très Faible | ■ Faible |
| ■ Moyen | ■ Fort        | ■ Majeur |

## ● Des enjeux du site aux actions concrètes

Le site Natura 2000 de la Midouze, territoire utilisé par différents acteurs, présente de véritables enjeux pour la conservation d'habitats naturels et de nombreuses espèces d'intérêt communautaire. Par le diagnostic de leur état de conservation, l'identification des menaces et des facteurs de vulnérabilité, les objectifs propres au site ont été définis (tableau ci-après).

Les actions mises en œuvre sont définies dans l'esprit de concilier l'état de conservation des habitats qui abritent les espèces visées et les activités socio-économiques du secteur. On parle alors de prescriptions de gestion, qui sont des propositions faites aux propriétaires, gestionnaires, et usagers, concernant l'exercice de leurs activités sur le site. Elles prennent la forme de **contrats agricoles dits « MAEt »** (Mesure Agri-Environnementale Territorialisée) **ou de contrats forestiers ou non agricoles dits « Natura 2000 »**.

La rémunération constitue la contrepartie d'engagements volontaires assumés par le propriétaire ou le gestionnaire.

- Gestion des prairies par fauche ou pâturage
- Ouverture de parcelles embroussaillées
- Entretien de fossés ou de canaux
- Restauration de ripisylves
- Restauration de frayères
- Restauration de milieux ouverts
- Entretien des prairies ou des marais
- ...

**Une charte de bonnes pratiques** va favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Il s'agit de

"faire reconnaître" la gestion qui a permis le maintien de ces habitats remarquables. Les recommandations et les engagements peuvent être de portée générale ou être spécifiques et ciblés par grands types de milieux naturels ou d'activités.

La signature de la charte donne droit pour les propriétaires fonciers à une réduction partielle de la taxe foncière non bâtie sur les parcelles engagées.

### *Exemples d'engagements de la charte*

#### De portée générale

**E\_DPG\_4** : Réaliser ou faire réaliser les travaux, hors parcelles de production de résineux, aux périodes non-perturbantes pour la faune ou la flore. La période de travaux préconisée s'étale du 15 août au 1<sup>er</sup> mars. Des dispositions particulières sont définies pour les milieux ouverts humides. Les interventions d'urgence au titre de la sécurité des biens et des personnes sur les cours d'eau et la forêt ne sont pas concernées.

#### Pour les milieux forestiers feuillus

**E\_FOR\_1** : Privilégier l'exploitation par éclaircie. En cas de coupe rase, limiter la coupe à 1 ha ou 150 mètres linéaires d'un seul tenant (engagement le plus restrictif à retenir) et en ripisylve, n'exploiter qu'un tiers du couvert d'un seul tenant.

#### Pour les activités

**E\_LOI\_3** : Sensibiliser les encadrants et les pratiquants d'activités de nature au patrimoine naturel local. Informer les pratiquants réguliers ou occasionnels sur la fragilité des sites sensibles, en forêt comme en milieu aquatique : respect des sentiers existants ouverts au public, récupération des déchets, limitation du piétinement des plages de sable et de l'arrachage des herbiers...



## ● Les enjeux du site

| Enjeux de conservation  | Objectifs globaux de conservation  | Espèces concernées   | Habitats concernés  |
|---|--|--|---|
| <b>Conservation des milieux ouverts</b>                         | Maintenir ou restaurer les milieux ouverts   | vison d'Europe, chiroptères, cistude, brochet, odonates  | prairies, zones tourbeuses  |
| <b>Conservation du corridor feuillu</b>                         | Conserver un continuum forestier   | vison d'Europe, loutre, chiroptères  | chênaies, aulnaies  |
| <b>Conservation de l'hydrosystème</b>                           | Limitation du transport de sable provenant du bassin versant   | vison d'Europe, loutre, cistude, poissons, écrevisses à pattes blanches, odonates              | chênaies, aulnaies, prairies, zones tourbeuses, plans d'eau et rivières |
|   | Gestion et soutien des étiages   |  |   |
|   | Amélioration de la qualité des eaux  |  |   |
|   | Conservation de l'hygromorphie du sol, préservation des connexions hydrauliques en amont des zones humides             |  |   |
|   | Organisation de l'entretien de la rivière (embâcles, berges)   |  |   |
|   | Réfléchir sur les aménagements DFCI  |  |   |
| <b>Préservation des espèces d'intérêt communautaire</b>         | Lutte contre les espèces invasives   | vison d'Europe, loutre, chiroptères, cistude, poissons, écrevisses à pattes blanches, odonates | chênaies, aulnaies, prairies, zones tourbeuses, plans d'eau et rivières |
|   | Assure la libre circulation des espèces : amélioration de la transparence des ouvrages de franchissement et des seuils |  |   |
|   | Garantir la présence de zones ensoleillées   |  |   |
|   | Préservation des gîtes anthropiques des chiroptères  |  |   |
|   | Préservation des gîtes forestiers des chiroptères  |  |   |
|   | Gestion raisonnée des fossés et des berges des plans d'eau   |  |   |
|   | Préservation de l'entomofaune des pâturages  |  |   |
|   | Limitation du dérangement  |  |   |
|   | Amélioration des connaissances   |  |   |
| Suivi des populations   |  |  |   |
| <b>Préservation des habitats naturels d'intérêt patrimonial</b> | Gestion raisonnée des chênaies à molinie   | vison d'Europe, loutre, chiroptères, cistude, poissons, écrevisses à pattes blanches, odonates | chênaies, aulnaies, prairies, zones tourbeuses, plans d'eau et rivières |
|   | Exploitation aménagée des aulnaies   |  |   |
|   | Lutte contre les espèces envahissantes   |  |   |
|   | Préservation du milieu lagunaire   |  |   |
|   | Préserver les milieux tourbeux   |  |   |
|   | Maintenir les formations à hautes herbes sous peupleraies  |  |   |
|   | Raisonner les intrants   |  |   |
|   | Limitation des dégradations  |  |   |
|   | Amélioration des connaissances sur les habitats naturels   |  |   |
| Suivi des habitats naturels                                     |  |  |   |





## ● Le Comité de Pilotage

Organe de concertation et de suivi du site Natura 2000, il a la responsabilité de la mise en œuvre du DOCOB. Composé des collectivités et des services de l'Etat concernés, des structures socio-professionnelles et des associations du territoire, il confie la mise en œuvre à une structure animatrice.

## ● La structure animatrice

A l'issue de l'élaboration du DOCOB, une structure animatrice est désignée. Ici, l'animation est portée par l'Etat et confiée à Midouze Nature, association locale d'acteurs socio-économiques. Elle est chargée de communiquer sur les actions de gestion et sur le dispositif Natura 2000.

La structure animatrice propose les contrats agricoles et les contrats Natura 2000 aux ayants droits du site et les aide à monter les dossiers.

Elle communique sur les prescriptions de gestion de la charte du site et propose aux propriétaires de s'engager à les respecter.

La structure animatrice est également responsable de la mise à jour du DOCOB par des inventaires complémentaires et des actions de suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces ciblées, notamment sur les parcelles sous contrat.

Elle apporte une aide technique aux pétitionnaires pour l'application du régime d'évaluation d'incidences.

Enfin, elle participe à d'autres projets d'actions territoriales en lien avec le dispositif Natura 2000 et dans l'objectif de la préservation des habitats naturels. La structure animatrice rend compte des actions réalisées par un bilan annuel présenté au Comité de Pilotage.

Pour tous renseignements sur le dispositif Natura 2000 et le site du réseau hydrographique de la Midouze, les services concernés sont disponibles :

### Midouze Nature

cité galliane BP 279 40005 Mont de Marsan cedex  
tél 05 58 85 44 21 fax 05 58 85 45 31  
courriel : [marine.hediard@landes.chambagri.fr](mailto:marine.hediard@landes.chambagri.fr)

### Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes

#### Service Nature et Forêt

351 boulevard Saint Médard - BP 369  
40012 Mont de Marsan cedex  
tél 05 58 51 30 00

courriel : [Gilbert.Tarozzi@landes.gouv.fr](mailto:Gilbert.Tarozzi@landes.gouv.fr)

### DREAL Aquitaine - SPREB

#### Division milieux naturels et paysage

Cité administrative - Rue Jules Ferry  
Boite 55 33090 Bordeaux cedex  
tél 05 56 28 88 22

courriel : [coline.garde@developpement-durable.gouv.fr](mailto:coline.garde@developpement-durable.gouv.fr)

### Le portail Natura 2000

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/recherche>

**Tous les documents sont  
téléchargeables sur le site  
[barthesmidouzemarensin.n2000.fr](http://barthesmidouzemarensin.n2000.fr)**



Edition septembre 2013  
Crédits photos Landes Nature